

# Gardiennage : heures contractuelles 2025



Chaque travailleur a droit à un **salaires mensuel minimum**. Ce salaire minimum est calculé sur base du nombre de jours et d'heures de travail du mois (ce qu'on appelle dans le jargon du secteur les heures contractuelles). Vous trouverez les jours et heures pour 2025 ci-dessous.

## Régime de 5 jours par semaine

2025	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	22	162h48
février	20	148h00
mars	21	155h24
avril	21	155h24
mai	20	148h00
juin	20	148h00
juillet	22	162h48
août	20	148h00
septembre	22	162h48
octobre	23	170h12
novembre	18	133h12
décembre	22	162h48

À l'occasion des jours de fête communautaire, le nombre de jours et d'heures est fixé comme suit en 2025 :

- Communauté flamande en juillet :  
21 jours – 155h24
- Communauté française en septembre :  
21 jours – 155h24
- Communauté germanophone en novembre :  
17 jours – 125h48

## Régime de 6 jours par semaine

2025	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	26	160h25
février	24	148h05
mars	26	160h25
avril	25	154h15
mai	25	154h15
juin	24	148h05
juillet	26	160h25
août	25	154h15
septembre	26	160h25
octobre	27	166h36
novembre	23	141h55
décembre	26	160h25

À l'occasion des jours de fête communautaire, le nombre de jours et d'heures est fixé comme suit en 2025 :

- Communauté flamande en juillet :  
25 jours – 154h15
- Communauté française en septembre :  
25 jours – 154h15
- Communauté germanophone en novembre :  
22 jours – 135h45